

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 493

présenté par  
Mme Liso et Mme Vignon

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 80, insérer l'alinéa suivant :

« La mise en œuvre du « plan famille II » doit notamment permettre d'accompagner la mutation du militaire et de sa famille, d'atténuer les impacts des contraintes opérationnelles, et d'améliorer le quotidien des familles dans les territoires. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Doté de 750 millions d'euros sur la période 2024-2030, le Plan famille 2 propose diverses mesures visant à mieux intégrer les familles de militaires. Il prévoit notamment l'amélioration de l'accès aux places de crèches et à la garde d'enfant, l'accompagnement des conjoints qui le souhaitent vers l'emploi, ou encore l'extension du périmètre de certaines prestations accordées aux enfants de militaires.

La mention des principaux objectifs poursuivis par ce plan au sein du rapport annexé permet de souligner la considération du législateur pour la famille des militaires, qui sont affectées directement par les conséquences de leur engagement au service de la Nation.